

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent salpêtrier du district de Guéret (Creuse), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des poudres et salpêtres de l'annonce de l'agent salpêtrier du district de Guéret (Creuse), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 355;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17933_t1_0355_0000_4

Fichier pdf généré le 07/10/2019



Persée (BY:)

de Pfaffenhoffen, qui offre deux de ses concitoyens à la patrie, pour combattre les hordes esclaves de la Prusse et de l'Autriche, et qui brulent d'imiter leurs vaillans frères d'armes, qui leur ont donné l'illustre exemple d'être vainqueurs, ou de mourir en défendant la cause de notre sainte liberté et les droits sacrés et imprescriptibles de l'homme.

Je t'informe en même tems que la commune de Volmersweiler, composée d'habitans dont les facultés pécuniaires sont généralement assez médiocres, vient de déposer dans mon bureau la somme de 104 L pour contribuer à l'équipement d'un cavalier national, et on m'a annoncé que plusieurs communes en suivront.

Salut et fraternité.

BOUL.

[Copie d'une lettre de la municipalité de Pfaffenhoffen à l'agent national du district de Wissembourg, s. d.] (18)

Les maires et officiers municipaux de la commune de Pfaffenhofen au citoyen agent national du district de Wissembourg.

Nous t'adressons, citoyen, les deux chasseurs républicains, que nous t'avons annoncé par notre lettre du 6 thermidor dernier.

Les deux chevaux sellés et bridés, et l'armement, équipement et habillement d'un de ces chasseurs nommé Michel Bittermann agé de 17 ans ont été fournis aux frais communs; de l'habillement, armement et équipement de l'autre nommé Jacques Gerst, agé de 16 ans, fils du maire de la dite commune a été fourni au frais de son père.

Le citoyen Gerst maire s'est en outre chargé de payer la solde d'un chasseur jusqu'à la paix avec onze sols six deniers par jour, et qu'il est prêt de verser de trois mois en trois mois, chaque fois d'avance dans la caisse qui lui sera indiquée.

Nous désirerions, citoyen, que ces deux républicains fussent incorporés dans le 10e régiment des chasseurs à cheval; ils ont tout le courage et civisme, dont un vrai républicain peut être susceptible et ils sont déterminés à revenir vainqueurs ou à mourir à leur poste.

Mais, citoyen, il leur manque de l'instruction pour le métier qu'ils vont embrasser, pour cette raison tu voudras faire en sorte que ces deux républicains soient mis pour quelque tems au dépôt dudit régiment pour être à même de pouvoir s'instruire et de se battre utilement.

Salut et fraternité.

Signé de quatre officiers municipaux et de GERST, maire, MORITZ, agent national, EBERHARD, greffier. Pour copie conforme, Boul, agent national.

13

L'agent salpêtrier du district de Guéret [Creuse] annonce à la Convention qu'il vient de faire partir de ce district 3090 livres de salpêtre, 1400 livres de charbon et 300 livres de potasse.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (19).

14

Les représentans du peuple près l'armée du Rhin font part à la Convention de la joie avec laquelle cette armée a reçu le drapeau que la Convention lui a envoyé; ils annoncent plusieurs avantages remportés sur les Autrichiens et la prise de plusieurs villes et bourgs.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Salut public (20).

[Féraud et Neveu, représentants du peuple près l'armée du Rhin, au président de la Convention nationale, du quartier général de Neustadt, le 26 vendémiaire an III (21)

Citoyen président,

Le 16 vendémiaire, le drapeau dont la république a récompensé le courage de nos frères d'armes leur a été présenté dans la plaine de Montbach. Ils ont tous juré, sous ce signe glorieux, la mort des tyrans et de leurs esclaves; ils ont tous juré l'attachement et le dévouement les plus entiers à la Convention nationale, à la République une et indivisible, et nous avons marché de suite à l'ennemi. Le comité de Salut public a dû vous dire déjà que le lendemain nous lui tuâmes de trois à quatre cents cavaliers et chevaux; nous lui prîmes cinquante ou soixante hussards, autant de chevaux de selle et quarante-huit chevaux de trait; nous enlevâmes la ville de Frankendal de vive force, et nous prîmes Séchelles, Odembach et la ville de Volsheim, et tous les pays adjacents. Le lendemain l'armée de la Moselle et celle du Rhin ont opéré leur jonction à Lautrec, où nous nous réunîmes, les représentans du peuple avec les généraux en chef des armées, pour combiner la marche des deux armées. Le 23, nous nous sommes emparés des villes d'Auterberg, Rockenhausen, Lansberg, Alzeim et Oberhouse; le 24, des villes de Gelneim et Grunstadt. L'armée de la Moselle, avec laquelle nous agissons de concert, prenait en même temps Trarbach, Bergenstel, Birkenfeld, Oberstein, Kirn, Meisenheim, et marche sur Kreuzenach. Demain sans

⁽¹⁹⁾ P.-V., XLVIII, 10-11. Bull., 5 brum. (suppl.).

⁽²⁰⁾ P.-V., XLVIII, 11.

⁽²¹⁾ Bull., 2 brum. Moniteur, XXII, 314-315; Débats, n° 761, 473-474; C. Eg., n° 797; M. U., XLV, 51; J. Fr., n° 758.